



Le statut, le financement et le rôle des partis politiques : un enjeu de la démocratie

QUESTIONNAIRE

I. Le pluralisme politique

1. Est-ce que votre Constitution consacre le multipartisme ?
2. Depuis quand le pluralisme politique est-t-il reconnu dans votre pays ?
3. Existe-t-il dans votre pays un statut de l'opposition ?
4. Combien y a-t-il de partis politiques régulièrement créés dans votre pays ?
5. Combien de partis politiques étaient effectivement représentés lors :
 - de la dernière élection présidentielle ?
 - des dernières élections parlementaires ?
6. Combien de partis politiques sont représentés au Parlement ?

II. Définition du parti politique

7. Existe-t-il une disposition sur les partis politiques dans votre Constitution ?
8. Existe-t-il une législation sur les partis politiques ?
9. Est-ce que la Cour constitutionnelle a contrôlé la constitutionnalité de cette législation ?
10. Est-ce que d'autres législations concernent les partis politiques (lois sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, lois sur la liberté d'association...) ?

11. Dans quelle mesure la loi sur les associations s'applique-t-elle aux partis politiques ?

12. Une définition du parti politique figure-t-elle :

- dans une disposition constitutionnelle ?
- dans une disposition législative ?
- dans une disposition réglementaire ?

13. Si non, quelle définition du parti politique pouvez-vous déduire de l'ensemble de ces dispositions normatives ?

14. Une mission spécifique est-elle assignée aux partis politiques (expression du suffrage, éducation des citoyens, formation du personnel politique...) ?

III. Création et enregistrement des partis politiques

15. Existe-t-il une procédure de création et d'enregistrement des partis politiques ? L'enregistrement du parti politique est-il obligatoire pour que celui-ci puisse être reconnu ?

16. Quelle est la procédure de création et d'enregistrement des partis politiques ? Cette procédure diffère-t-elle de la procédure d'enregistrement des associations ?

17. Auprès de quelle autorité la demande d'enregistrement est-elle effectuée ? Quelles sont les compétences de cette autorité ?

18. À quels critères doivent répondre les partis politiques pour pouvoir être enregistrés ? Quelles sont les conditions de création d'un parti politique ?

- Représentativité nationale ?
- Conditions concernant les membres fondateurs ?
- Nombre minimum d'adhérents ?
- Nombre minimum de candidats aux élections ?
- Contrôle des statuts et du programme du parti politique ?
- Autres ?

19. La Constitution et/ou la loi fixent-elles les limites à ce qui est acceptable pour le programme d'un parti politique ?

20. Un recours contre les décisions de l'autorité compétente pour l'enregistrement des partis politiques est-il possible ?

21. Y a-t-il déjà eu des cas de refus de reconnaissance ou d'enregistrement d'un parti politique dans votre pays ?

22. Quels sont les droits qui résultent de l'inscription des partis politiques sur le registre (financement, participation aux élections, accès aux médias...) ?

IV. Contrôle de l'activité des partis politiques

23. Existe-t-il une procédure de contrôle de l'activité des partis politiques ?
- Par l'administration ?
 - Par une juridiction ?
 - Par la Cour constitutionnelle ?
 - Autres ?
24. Quels motifs peuvent justifier l'interdiction d'un parti politique ?
25. Qui peut saisir l'autorité compétente pour demander l'interdiction d'un parti politique ?
26. Un parti politique a-t-il déjà été interdit dans votre pays ?
- Par le biais d'une procédure de suspension administrative ?
 - Par le biais d'une procédure de dissolution judiciaire ?
 - Par la Cour constitutionnelle ?
 - Autres ?
27. Dans l'hypothèse où la Cour constitutionnelle est compétente pour contrôler l'activité des partis politiques, quelle est sa jurisprudence ?
28. Quelles sont les autres sanctions qui peuvent être appliquées aux partis politiques et pour quels faits ?
29. Est-ce que les législations sur la liberté d'association et sur le financement de la vie politique et des campagnes électorales permettent un contrôle de l'activité des partis politiques ? Par quels moyens ?

V. Financement des partis politiques¹

30. Existe-t-il, dans votre pays, une législation sur le financement des partis politiques ?
31. Cette législation a-t-elle été modifiée récemment ?
32. Cette législation est-elle distincte de la législation sur le financement des campagnes électorales ?
33. Pouvez-vous indiquer les principales caractéristiques du financement des campagnes électorales ?
34. Existe-t-il dans votre pays un financement public de la vie politique des partis ou groupements politiques ?

1. Cette partie du questionnaire reprend les questions relatives au financement des partis politiques du questionnaire sur le rôle et le fonctionnement des Cours constitutionnelles en période électorale. Le bulletin n° 5 ne traite que du financement des campagnes électorales et il a été décidé de s'intéresser plus particulièrement au financement des partis politiques dans le cadre du bulletin n° 6. Néanmoins, le financement de la vie politique et le financement des campagnes électorales étant, dans de nombreux cas, indissociables, il revient aux Cours de préciser dans quelle mesure le financement des campagnes électorales concerne également le financement de la vie politique.

35. Quelles sont les conditions pour qu'un parti ou un groupement politique puisse bénéficier d'un financement public ?

36. Si oui, quelles dépenses a-t-il pour but de financer ?

37. Quels sont les critères utilisés pour déterminer le montant du financement public attribué à chaque parti ou groupement politique concerné ?

38. Votre Cour a-t-elle déjà tranché un conflit dans ce domaine ? Si oui, citez la jurisprudence pertinente ?

39. L'octroi d'un financement public est-il subordonné à un contrôle de la comptabilité des partis ou groupements politiques ?

40. Si oui, par quels moyens ou/et par qui est assuré ce contrôle ?

41. Quelles sont les sanctions encourues par les partis ou groupements politiques dans le cadre de ce contrôle ?

42. Le financement privé des partis ou groupements politiques est-il possible ?

43. Si oui, est-il réglementé par la loi ?

44. Qui peut participer au financement privé des partis politiques dans votre pays (personnes physiques / personnes morales, le cas échéant précisez s'il s'agit d'entreprises industrielles et commerciales / nationales ou étrangères) ?

45. Le financement privé des partis et groupements politiques est-il plafonné ? Si oui, quel est le montant de ce plafond (converti en euros) ?

46. Les partis et groupements politiques sont-ils autorisés à exercer des activités à but lucratif afin de financer leur fonctionnement ?

47. Un contrôle du financement privé des partis et groupements politiques est-il prévu ? Si oui, par qui est-il exercé ?

48. Les comptes des différents partis et groupements politiques font-ils l'objet d'une publication au *Journal officiel* ?